



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 avril 2026 – 18 h30

Convoqué le 23 mars 2026 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le jeudi 2 avril 2026 à 18h30, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 0

Nombres de pouvoirs : 0

Présent(e)s : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, DICHAMP Adeline, GRANCHER Isabelle, HASLOUIN Anne-Marie, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, FIEYRE Gilles, , FLEURY Quentin, HERMABESSIERE Patrick, MONEGER Jérôme, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel, TEINAURI Matahiarii

Secrétaire de séance : AGNOUX Marie-Thérèse

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 5 mars 2026
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Organisation du temps scolaire
- 4) Indemnités de fonction des élus
- 5) Délibération portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire
- 6) Délibération portant sur la désignation des délégués au Syndicat du Puy des Fourches
- 7) Délibération portant sur la désignation des délégués auprès de la FDEE19
- 8) Délibération visant à soutenir la motion adoptée par la FDEE19
- 9) Délibération fixant le montant de participation à la Prévoyance Santé Obligatoire des Agents
- 10) Délibération portant sur la désignation des délégués auprès de l'AGEDI
- 11) Délibération portant création des commissions municipales
- 12) Vote des 3 taxes
- 13) Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2025
- 14) Subventions aux Associations
- 15) Questions diverses

1) Approbation du PV du 5 mars 2026

Mme Dichamp informe le conseil qu'elle ne signera pas le PV. Elle aurait souhaité que Mme La Maire développe davantage le Point 9 « Organisation du Temps scolaire. »

A savoir que lors du conseil d'école du 5 février 2026, Mme Dichamp et M. Hermabessière avaient voté pour la semaine de 4 jours et demi à la place de la Maire qui ne leur avait pas donné délégations.

Mme La Maire a adressé en email au conseil d'école disant qu'elle était favorable à la semaine de 4 jours, vote qui n'a pas été retenu non plus car elle n'était pas présente au conseil.

En fait les deux votes s'annulent et on revient au vote du conseil d'école : 4 VOIX pour la semaine de 4 jours, 3 VOIX pour la semaine de 4 jours et demi et 3 Abstentions.

Le PV du 5 mars 2026 est approuvé à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE (A. Dichamp et JM. Sainneville) et 3 ABSTENTIONS (AM. Haslouin, M. Teinauri et P. Rivière)

2) Désignation du secrétaire de séance :

Mme AGNOUX Marie-Thérèse est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Organisation du temps scolaire

Comme chaque année et à la demande de l'Inspection Académique, le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités d'organisation du temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

9 voix POUR la semaine de 4 jours et demi, 2 voix POUR la semaine de 4 jours (Mme Le Mignon, Mme Mazeau) et 4 Abstentions (Mme Agnoux, Mme Noilhac, Mme Haslouin, M. Fleury).
de maintenir la semaine de 4 jours et demi.

Ce vote est à envoyer dès le 3 avril à l'Inspecteur d'Académie.

4) Indemnités des élus

Madame La Maire présente le tableau des indemnités des Adjointes au conseil Municipal :

Nombre d'habitants	Taux	Indemnités brutes
De 500 à 999	11,77 %	483,81 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

14 voix Pour et 1 Abstention (M. Sainneville) de donner à chacun des Adjointes une indemnité correspondant à 75 % du Montant Brut.

A titre d'information les indemnités du Maire sont exclues de délibération mais si le Maire en formule la demande le conseil municipal peut voter une réduction du montant des indemnités :

Nombre d'habitants	Taux	Indemnités brutes
De 500 à 999	44,3%	1 820,96 euros

5) Délibération portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire

Mme La Maire rappelle le Code général des collectivités territoriales, Article L2122-22 relatif aux délégations au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à :

12 Voix POUR et 3 Abstentions (Mme Dichamp, M. Rivière et M. Sainneville)

De donner délégations à Mme La Maire sur les points qu'elle souhaitait (voir en Annexe 1 les Délégations au Maire)

6) Délibération portant sur la désignation des délégués au Syndicat du Puy des Fourches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Daniel SOULIER	Matahiarii TEINAURI

7) Délibération portant sur la désignation des délégués auprès de la FDEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Isabelle GRANCHER Mireille MAZEAU	Matahiarii TEINAURI Anne-Marie HASLOUIN

8) Délibération visant à soutenir la motion adoptée par la FDEE19

Mme La Maire informe le Conseil du courrier reçu de la FDEE relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz ».

La FDEE19 a adopté une motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et à leurs groupements.

Elle demande aux communes de se prononcer sur la demande du Gouvernement de renoncer à toute remise en cause de cette organisation et de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au sein du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix POUR et 3 Abstentions (Mme Dichamp, M. Rivière et M. Sainneville) de soutenir la motion adoptée par la FDEE19.

9) Délibération fixant le montant de participation à la Prévoyance Santé Obligatoire des Agents

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents est obligatoire.

✓ sur le principe de la participation à la Prévoyance Santé obligatoire

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial (CST) en date du 3 février 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 Abstention (JM. Sainneville)

- **DECIDE** de verser un montant de participation de la collectivité identique à tous les agents à savoir 21 euros par mois et par agent.

10) Délibération portant sur la désignation des délégués auprès de l'AGEDI

La désignation des délégués auprès de l'AGEDI est reportée.

11) Délibération portant création des commissions municipales

(Voir en Annexe 2 Créations des commissions municipales)

12) Vote des 3 taxes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes soit :

	Commune d'EYREIN	Au niveau du département
Taxe foncière sur le bâti	34,57 %	44,85 %
Taxe foncière sur le non bâti	68,63 %	91,96 %
Taxe d'Habitation	7,07 %	17,20 %

13) Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 12 voix POUR et 3 Abstentions (Mme Dichamp, M. Rivière et M. Sainneville) les résultats de l'exploitation de l'exercice 2025.

Recettes Fonctionnement	575 228,92 €
Dépenses Fonctionnement	549 889,24 €
Recettes Investissement	316 789,53 €
Dépenses Investissement	309 900,14 €
Résultat Fonctionnement	+ 25 339,68 €
Résultat Investissement	+ 6 889,39 €

14) Subventions aux Associations

A l'exception de la subvention accordée à l'Association des Parents d'élèves à 14 voix POUR et 1 Abstention (M. Sainneville).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les autres subventions :

Comice Agricole Cantonal	180 €
USEP	50 €
Club sportif les Myosotis	200 €
AD PEP Corrèze	100 €
Sapeurs-Pompiers de Montaignac	300 €
Coopérative scolaire Ecole EYREIN	600 €
Association des Parents d'élèves du RPI	450 €
Société de chasse	100 €
Amicale des Puys (société de chasse)	100 €
Club des Aînés « Les Réveillés »	200 €
FNACA Eyrein (Anciens d'Algérie)	100 €
Association « Histoire et Patrimoine »	100 €
Association « Nature et Loisirs »	100 €
Association FRJEP	100 €
MAM	100 €
Autres subventions de la commune	200 €
Total des subventions	2 980 €

15) Questions diverses

- Mme La Maire informe le conseil du courrier d'Enedis : Des expérimentations portant sur l'évolution de la végétation aux abords des réseaux électriques HTA avec vols de drone, interviendront sur la commune d'EYREIN du 30 mars au 30 avril 2026.
- Mme La Maire lit le courrier de Mme Leygnac concernant des salissures sur les caveaux et sa demande de remboursement par la commune du nettoyage des caveaux concernés par une société spécialisée. et de sa réponse.
- Mme Dichamp informe les conseillers qu'une marche de la cabane des Elfes est défectueuse.
- M. Soulier demande le marquage au sol pour le bus devant l'école.
- M. Soulier rapporte les problèmes dans le transport scolaire. Une réunion publique se tiendra le 23 avril à 18h30 à Vitrac.
- Mme Agnoux rappelle la date du loto des Réveillés le 12 avril et le pot de départ organisé le 3 avril pour la directrice.
- Mme Grancher rappelle la date du concours de pêche le 30 Mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

La secrétaire de séance
Mme AGNOUX Marie-Thérèse



Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

